

SAFETY DATA SHEET

PRODUCT: DISH RINSE

Page 1

SECTION 01: PRODUCT AND COMPANY INFORMATION

MANUFACTURER/SUPPLIER	LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
MANUFACTURER'S/SUPPLIERS ADDRESS.....	109 IBER RD., UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
PRODUCT NAME	DISH RINSE
PRODUCT USE	COMMERCIAL DISHWASHER RINSE
EMERGENCY PHONE NUMBER.....	CANUTECH 613-996-6666

SECTION 02: HAZARDS IDENTIFICATION



ROUTE OF ENTRY:	
SKIN CONTACT	NOT A PRIMARY SKIN IRRITANT AFTER EXPOSURE OF SHORT DURATION.
SKIN ABSORPTION	N.A.V.
EYE CONTACT.....	IRRITATING TO EYES. EXPOSURE TO HIGH VAPOUR CONCENTRATIONS MAY CAUSE EYE IRRITATION.
INHALATION.....	EXPOSURE TO HIGH VAPOUR CONCENTRATIONS MAY CAUSE RESPIRATORY TRACT IRRITATION, HEADACHE, DIZZINESS, NAUSEA, INCOORDINATION, DROWSINESS AND LOSS OF CONSCIOUSNESS.
INGESTION	ALTHOUGH INGESTION IS UNLIKELY, LIQUID WOULD IRRITATE UPPER DIGESTIVE TRACT IF SWALLOWED. INGESTION OF THIS PRODUCT MAY CAUSE HEADACHE, DIZZINESS, FATIGUE AND CENTRAL NERVOUS SYSTEM DEPRESSION.
EFFECTS/SYMPTOMS OF ACUTE EXPOSURE	EXPOSURE MAY OCCUR VIA INHALATION, INGESTION, SKIN ABSORPTION AND SKIN OR EYE CONTACT.
EFFECTS/SYMPTOMS OF CHRONIC EXPOSURE....	PROLONGED AND REPEATED CONTACT WITH SKIN CAN CAUSE DEFATTING AND DRYING OF THE SKIN RESULTING IN SKIN IRRITATION AND DERMATITIS.
MEDICAL CONDITIONS GENERALLY AGGRAVATED BY EXPOSURE.....	PRE-EXISTING EYE, SKIN AND RESPIRATORY CONDITIONS MAY BE AGGRAVATED BY EXPOSURE TO THIS PRODUCT.

SECTION 03: COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS HAZARDS IDENTIFICATION

HAZARDOUS INGREDIENTS	C.A.S. #	%	TLV	LD50	LC50
ISOPROPYL ALCOHOL	67-63-0	10 - 30	200 PPM TWA- ACGIH 400 PPM STEL- ACGIH	12870 MG/KG (DERMAL, RABBIT) 4710 MG/KG (ORAL, RAT)	12000 PPM/8H (IHL, RAT)
POLYALKYLENE GLYCOL	9003-11-6	10 - 30	NONE ESTABLISHED.	> 4,000 Mg/Kg (ORAL, RAT), ESTIMATED. TYPICAL OF THIS FAMILY OF MATERIALS. > 10,000 MG/KG (DERMAL, RABBIT), ESTIMATED. TYPICAL OF THIS FAMILY OF MATERIALS.	N.A.V.

SECTION 04: FIRST AID MEASURES

SKIN CONTACT	FLUSH AFFECTED SKIN WITH GENTLY FLOWING LUKEWARM WATER FOR AT LEAST 20 MINUTES. REMOVE CONTAMINATED CLOTHING WHILE RINSING. WASH CONTAMINATED SKIN WITH MILD SOAP AND
--------------------	---

<p>EYE CONTACT.....</p> <p>INHALATION.....</p> <p>INGESTION</p> <p>NOTES TO PHYSICIAN.....</p>	<p>WATER FOR 15 MINUTES. IF IRRITATION OCCURS AND PERSISTS, OBTAIN MEDICAL ATTENTION.</p> <p>FLUSH EYES WITH WATER FOR AT LEAST 15 MINUTES WHILE HOLDING EYELIDS OPEN. OBTAIN MEDICAL ATTENTION AS SOON AS POSSIBLE AFTER FIRST AID HAS BEEN INITIATED AND COMPLETED.</p> <p>REMOVE VICTIM FROM FURTHER EXPOSURE AND RESTORE BREATHING, IF REQUIRED. OBTAIN MEDICAL ATTENTION.</p> <p>DO NOT INDUCE VOMITING. DO NOT GIVE ANYTHING BY MOUTH TO AN UNCONSCIOUS OR CONVULSING PERSON. GUARD AGAINST ASPIRATION INTO LUNGS BY HAVING THE INDIVIDUAL TURN ON TO THEIR LEFT SIDE. IF VOMITING OCCURS SPONTANEOUSLY, KEEP HEAD BELOW HIPS TO PREVENT ASPIRATION OF LIQUID INTO THE LUNGS. OBTAIN MEDICAL ATTENTION IMMEDIATELY.</p> <p>IF SYMPTOMS SUCH AS LOSS OF GAG REFLEX, CONVULSIONS OR UNCONSCIOUSNESS OCCURS BEFORE VOMITING, GASTRIC LAVAGE WITH A CUFFED ENDOTRACHEAL TUBE SHOULD BE CONSIDERED. METABOLISM OF ISOPROPANOL FORMS ACETONE, WHICH MAY BE DETECTED IN THE URINE AND EXPIRED AIR. IN CONTRAST TO DIABETIC ACIDOSIS, ACIDOSIS WILL OCCUR IN THE ABSENCE OF HYPERGLYCEMIA. HEMODIALYSIS SHOULD BE CONSIDERED IN SEVERE ACUTE INTOXICATIONS.</p>
--	---

SECTION 05: FIRE FIGHTING MEASURES

<p>CONDITIONS OF FLAMMABILITY</p> <p>MEANS OF EXTINCTION/EXTINGUISHING MEDIA: ..</p> <p>FLASH POINT.....</p> <p>UPPER FLAMMABLE LIMIT (% BY VOLUME).....</p> <p>LOWER FLAMMABLE LIMIT (% BY VOLUME).....</p> <p>AUTO-IGNITION TEMPERATURE</p> <p>SPECIAL FIRE FIGHTING PROCEDURES.....</p> <p>UNUSUAL FIRE AND EXPLOSION HAZARDS.....</p> <p>EXPLOSION DATA.....</p> <p>SENSITIVITY TO MECHANICAL IMPACT</p> <p>SENSITIVITY TO STATIC DISCHARGE</p> <p>HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS</p>	<p>FLAMMABLE</p> <p>DRY CHEMICAL, CARBON DIOXIDE, ALCOHOL FOAM, WATER FOG.</p> <p>39.3 (C)</p> <p>N.AV.</p> <p>N.AV.</p> <p>N.AV.</p> <p>FIRE FIGHTERS SHOULD WEAR FULL PROTECTIVE CLOTHING, INCLUDING SELF-CONTAINED BREATHING EQUIPMENT.</p> <p>N.AV.</p> <p>N.AV.</p> <p>N.AV.</p> <p>N.AV.</p> <p>CARBON MONOXIDE AND CARBON DIOXIDE ARE PRODUCED ON COMBUSTION.</p>
--	--

SECTION 06: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

<p>ACCIDENTAL RELEASE MEASURES.....</p>	<p>ELIMINATE ALL SOURCES OF IGNITION. ISOLATE HAZARD AREA AND RESTRICT ACCESS. TRY TO WORK UP WIND OF SPILL. AVOID DIRECT CONTACT WITH MATERIAL. SATURATED CLOTHING SHOULD BE IMMEDIATELY REMOVED TO AVOID FLAMMABILITY HAZARD. WEAR APPROPRIATE BREATHING APPARATUS (IF APPLICABLE) AND PROTECTIVE CLOTHING. STOP LEAK ONLY IF SAFE TO DO SO. DIKE AND CONTAIN LAND SPILLS; CONTAIN WATER SPILLS BY BOOMING. USE WATER FOG TO KNOCK DOWN VAPOURS; CONTAIN RUN-OFF. FOR LARGE SPILLS REMOVE BY MECHANICAL MEANS AND PLACE IN CONTAINERS. ABSORB RESIDUE OR SMALL SPILLS WITH ABSORBENT MATERIAL AND REMOVE TO NON-LEAKING CONTAINERS FOR DISPOSAL. RECOMMENDED MATERIALS: SAND OR EARTH. FLUSH AREA WITH WATER TO REMOVE TRACE RESIDUE. DISPOSE OF RECOVERED MATERIAL AS NOTED UNDER DISPOSAL CONSIDERATIONS.</p>
---	---

SECTION 07: HANDLING AND STORAGE

<p>HANDLING PROCEDURES AND EQUIPMENT.....</p>	<p>FLAMMABLE. DO NOT CUT, DRILL, GRIND, WELD OR PERFORM SIMILAR EQUIPMENT OPERATIONS ON OR NEAR CONTAINERS. VAPOURS MAY ACCUMULATE AND TRAVEL TO DISTANT IGNITION SOURCES AND FLASHBACK. EMPTY CONTAINERS MAY CONTAIN HAZARDOUS PRODUCT RESIDUES. FIXED EQUIPMENT AS WELL AS</p>
---	--

TRANSFER CONTAINERS AND EQUIPMENT SHOULD BE GROUNDED TO PREVENT ACCUMULATION OF STATIC CHARGE. HOT SURFACES MAY BE SUFFICIENT TO IGNITE LIQUID EVEN IN THE ABSENCE OF SPARKS OR FLAMES. EXTINGUISH PILOT LIGHTS, CIGARETTES AND TURN OFF OTHER SOURCES OF IGNITION PRIOR TO USE AND UNTIL ALL VAPOURS ARE GONE. DO NOT PRESSURIZE DRUM CONTAINERS TO EMPTY THEM. AVOID BREATHING VAPORS AND PROLONGED OR REPEATED CONTACT WITH SKIN. LAUNDRER CONTAMINATED CLOTHING PRIOR TO REUSE. USE GOOD PERSONAL HYGIENE. AIR-DRY CONTAMINATED CLOTHING IN A WELL VENTILATED AREA BEFORE LAUNDERING.

STORAGE REQUIREMENTS.....

STORE IN A COOL, DRY, WELL VENTILATED AREA, AWAY FROM HEAT AND IGNITION SOURCES. USE EXPLOSION PROOF VENTILATION TO PREVENT VAPOUR ACCUMULATION. CAN ATTACK ALUMINUM AT ELEVATED TEMPERATURE.

SECTION 08: EXPOSURE CONTROLS AND PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROL.....

MECHANICAL VENTILATION IS RECOMMENDED FOR ALL INDOOR SITUATIONS TO CONTROL FUGITIVE EMISSIONS. ELECTRICAL AND MECHANICAL EQUIPMENT SHOULD BE EXPLOSION-PROOF. CONCENTRATIONS IN AIR SHOULD BE MAINTAINED BELOW THE RECOMMENDED THRESHOLD LIMIT VALUE IF UNPROTECTED PERSONNEL ARE INVOLVED. MAKE-UP AIR SHOULD ALWAYS BE SUPPLIED TO BALANCE AIR EXHAUSTED (EITHER GENERALLY OR LOCALLY). LOCAL VENTILATION RECOMMENDED WHERE MECHANICAL VENTILATION IS INEFFECTIVE IN CONTROLLING AIRBORNE CONCENTRATIONS BELOW THE RECOMMENDED OCCUPATIONAL EXPOSURE LIMIT. FOR PERSONNEL ENTRY INTO CONFINED SPACES (I.E. BULK STORAGE TANKS) A PROPER CONFINED SPACE ENTRY PROCEDURE MUST BE FOLLOWED INCLUDING VENTILATION AND TESTING OF TANK ATMOSPHERE.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

SKIN PROTECTION

IMPERVIOUS GLOVES (VITON, NITRILE) SHOULD BE WORN AT ALL TIMES WHEN HANDLING THIS PRODUCT. IMPERVIOUS CLOTHING (APRON, COVERALLS) SHOULD ALSO BE WORN IN CONFINED WORKSPACES OR WHERE THE RISK OF SKIN EXPOSURE IS MUCH HIGHER.

EYE/FACE PROTECTION.....

CHEMICAL SAFETY GOGGLES SHOULD BE WORN.

RESPIRATORY PROTECTION

IF EXPOSURE EXCEEDS OCCUPATIONAL EXPOSURE LIMITS, USE AN APPROPRIATE NIOSH-APPROVED RESPIRATOR. USE A NIOSH-APPROVED CHEMICAL CARTRIDGE RESPIRATOR WITH ORGANIC VAPOUR CARTRIDGES OR USE A NIOSH-APPROVED SUPPLIED-AIR RESPIRATOR. FOR HIGH AIRBORNE CONCENTRATIONS, USE A NIOSH-APPROVED SUPPLIED-AIR RESPIRATOR, EITHER SELF-CONTAINED OR AIRLINE BREATHING APPARATUS, OPERATED IN POSITIVE PRESSURE MODE.

WORK/HYGIENE PRACTICES

PROVIDE AN EYEWASH STATION IN THE AREA. SAFETY SHOWERS SHOULD BE AVAILABLE FOR EMERGENCY USE.

SECTION 09: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL STATE.....

LIQUID

APPEARANCE & ODOUR.....

BLUE COLOUR – ALCOHOL ODOUR

ODOUR THRESHOLD.....

N.AV.

SPECIFIC GRAVITY.....

~ 0.981

VAPOUR PRESSURE (MMHG).....

N.AV.

VAPOUR DENSITY (AIR=1).....

N.AV.

EVAPORATION RATE.....

N.AV.

BOILING POINT.....

97°C

FREEZING/MELTING POINT

-6°C

PH.....

8

SOLUBILITY IN WATER (% W/W).....

SOLUBLE.

COEFFICIENT OF WATER/OIL DISTRIBUTION

N.AV.

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

STABILITY	STABLE UNDER NORMAL OPERATING CONDITIONS.
CONDITIONS TO AVOID.....	AVOID EXCESSIVE HEAT, OPEN FLAMES AND ALL IGNITION SOURCES. ISOPROPYL ALCOHOL IN CONTACT WITH AIR, PRODUCES PEROXIDES WHICH CAN EXPLODE WHEN CONCENTRATED.
INCOMPATIBILITY (MATERIALS TO AVOID).....	AVOID CONTACT WITH STRONG OXIDIZING AGENTS AND ACIDS. ALUMINUM AT HIGH TEMPERATURES.
HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCT.....	SEE HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS.
HAZARDOUS POLYMERIZATION	WILL NOT OCCUR.

SECTION 11: TOXICOLOGICAL INFORMATION

EXPOSURE LIMITS.....	SEE SECTION 3.
IRRITANCY OF MATERIAL	SEE SECTION 2.
SENSITIZATION TO PRODUCT	N.AV.
CARCINOGENICITY.....	ISOPROPYL ALCOHOL: IARC – GROUP 3.
REPRODUCTIVE TOXICITY	N.AV.
TERATOGENICITY	ISOPROPYL ALCOHOL, WHEN ADMINISTERED ORALLY TO RATS AND RABBITS, PRODUCES REDUCED FETAL BODY WEIGHTS IN RATS ONLY AT DOSES WHICH RESULT IN TREATMENT RELATED TO MATERNAL DEATHS AND PRODUCES NO INDICATION OF FETAL EFFECTS IN RABBITS EVEN AT DOSE WHICH RESULTED IN SIGNIFICANT MATERNAL MORTALITY. ISOPROPYL ALCOHOL PRODUCES NO EVIDENCE OF DEVELOPMENTAL NEUROTOXICITY.
MUTAGENICITY	ISOPROPYL ALCOHOL TESTED NEGATIVE IN TWO MUTAGENICITY ASSAYS; THE MOUSE MICRONUCLEUS AND CHINESE HAMSTER OVARY ASSAYS.
TOXICOLOGICAL SYNERGISTIC PRODUCTS.....	N.AV.
CHRONIC TOXICITY	N.AV.

SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

ECOLOGICAL INFORMATION	N.AV.
OTHER INFORMATION.....	N.AV.

SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

WASTE DISPOSAL.....	IN ACCORDANCE WITH MUNICIPAL, PROVINCIAL AND FEDERAL REGULATIONS.
---------------------	---

SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

PROPER SHIPPING NAME.....	N.AP.
TDG CLASSIFICATION	NOT REGULATED
UN NUMBER	N.AP
PACKGING GROUP	N.AP

SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

WHMIS CLASSIFICATION	B2, D2B
CPR COMPLIANCE	THIS PRODUCT HAS BEEN CLASSIFIED IN ACCORDANCE WITH THE HAZARD CRITERIA OF THE CANADIAN CONTROLLED PRODUCTS REGULATIONS (CPR) AND THE MSDS CONTAINS ALL THE INFORMATION REQUIRED BY THE CPR.

SECTION 16: OTHER INFORMATION

PREPARATION INFORMATION	PREPARED BY: REGULATORY AFFAIRS, TELEPHONE - (613)-744-8896 PREPARATION DATE: JULY1, 2016
-------------------------------	--

N.AV. = NOT AVAILABLE
N.AP. = NOT APPLICABLE

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: DISH RINSE

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... DISH RINSE
UTILISATION DU PRODUIT..... RINSE DE VAISSELLE COMMERCIALE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTEC 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:
CONTACT AVEC LA PEAU PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DE LA PEAU. TOUT CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC LA PEAU RISQUE D'ENTRAINER SON DESSECHMENT, CRAQUEMENT OU IRRITATION.
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. LES SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION PEUVENT INCLURE: SENSATION DE BRÛLURE, ROUGEUR, ENFLURE ET VUE TROUBLE.
INHALATION..... POSSIBILITÉ D'UNE PERTE DE CONSCIENCE. POSSIBILITÉ DE MAUX DE TÊTE, DE NAUSÉES, DE VOMISSEMENTS, D'ÉTOURDISSEMENTS ET DE SOMNOLENCE.
INGESTION MÊME SI L'INGESTION DE CE LIQUIDE EST PEU PROBABLE, CELLE-CI POURRAIT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES DIGESTIVES SUPÉRIEURES. L'INGESTION DE CE PRODUIT PEUT CAUSER DES MAUX DE TÊTE, DES ÉTOURDISSEMENTS, DE LA FATIGUE ET UNE DÉPRESSION DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... VOIR CI-DESSUS
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. VOIR CI-DESSUS
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... N.D.

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	VLE	DL50	CL50
ALCOOL D'ISOPROPYLE	67-63-0	10 -30	ACGIH; 400 PPM VLE; 200 PPM MPT OSHA; 400 PPM MPT; 980 MG/M3 VLE; 500 PPM VLE. DIVS; 2000 PPM	12800 MG/KG (CUTANÉ, LAPIN) 3600 MG/KG (ORALE, SOURIS) 5045 MG/KG (ORALE, RAT)	12000 PPM/8H (IHL, RAT)
POLYALKYLÈNEGLYCOL	9003-11-6	10 - 30	AUCUNE LIMITE ÉTABLIE	(ORALE, RAT) > 4,000 MG/KG. TYPIQUE POUR CETTE FAMILLE DE PRODUITS. ESTIMATION. (CUTANÉE, LAPIN) > 10,000 MG/KG. TYPIQUE POUR CETTE FAMILLE DE PRODUITS.	N.D.

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU	EN CAS DE CONTACT, RINCER IMMÉDIATEMENT LA PEAU À GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX. RETIRER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES NETTOYER AVANT DE LES RÉUTILISER.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	EN CAS DE CONTACT, OU SI ON PRÉSUME QU'IL Y A EU CONTACT, RINCER IMMÉDIATEMENT LES YEUX À GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. APRÈS LE RINÇAGE, OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.
INHALATION.....	TRANSPORTER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE, OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.
INGESTION	NE PAS FAIRE VOMIR. NE RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE QUI EST INCONSCIENTE OU QUI A DES CONVULSIONS. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. SI LE VOMISSEMENT SE PRODUIT SPONTANÉMENT, TENIR LA TÊTE DE LA VICTIME PLUS BASSE QUE LES HANCHES POUR EMPÊCHER L'ASPIRATION DU LIQUIDE DANS LES POUMONS.
NOTES AU MÉDECIN	

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION	MOUSSE ANTI-ALCOOL NEIGE CARBONIQUE. POUDRE SÈCHE
POINT D'ÉCLAIR.....	39.3 °C
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	>425 °C / 797 °F
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. DÉGAGEMENT POSSIBLE DE MONOXYDE DE CARBONE EN CAS DE COMBUSTION INCOMPLÈTE. LES VAPEURS SONT PLUS LOURDES QUE L'AIR ET PEUVENT S'ACCUMULER DANS LES ESPACES BAS. LES VAPEURS PEUVENT SE DÉPLACER LE LONG DU SOL JUSQU'À UN EMBLACEMENT ÉLOIGNÉ ET ÊTRE ENFLAMMÉES. UTILISER DE L'EAU PULVÉRISÉE POUR REFROIDIR CONTENANTS ET CHARPENTES EXPOSÉS AUX FLAMMES. DANS UN INCENDIE, LES CONTENANTS FERMÉS RISQUENT D'EXPLOSER. TOUJOURS SE TENIR LOIN DE L'EXTRÉMITÉ DES CONTENANTS EN RAISON DU RISQUE D'EXPLOSION. DES ÉMISSIONS TOXIQUES PEUVENT ÊTRE LIBÉRÉES SI LE PRODUIT EST MIS EN CAUSE DANS UN INCENDIE.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	OXYDES DE CARBONE

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	ÉVITER UN CONTACT AVEC DU MATÉRIAU DÉVERSÉ ACCIDENTELLEMENT OU LIBÉRÉ. RETIRER IMMÉDIATEMENT TOUT VÊTEMENT CONTAMINÉ. PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ. EMPÊCHER D'ENTRER DANS LES ÉGOÜTS, LES VOIES D'EAU OU ZONES BASSES. CONSULTER LES AUTORITÉS LOCALES. SI NÉCESSAIRE, LES DÉVERSEMENTS OU LES FUITES DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉES AUX AGENCES LOCALES, PROVINCIALES ET FÉDÉRALES APPROPRIÉES. UTILISER UN CONFINEMENT APPROPRIÉ POUR ÉVITER UNE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT. ÉLIMINER TOUTES LES SOURCES ÉVENTUELLES D'IGNITION DANS LA ZONE ENVIRONNANTE. ÉTABLIR UN BARRAGE SUR LES LIEUX POUR ÉVITER QUE LE DÉVERSEMENT S'ÉTENDE. EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE QUANTITÉS IMPORTANTES DE LIQUIDE (> 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES, PAR EXEMPLE D'UN DISPOSITIF D'ASPIRATION MOBILE
--	---

À UNE CUVE DE COLLECTE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE ÉLIMINATION DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. NE PAS RINCER LES RÉSIDUS POUR LES ÉVACUER AVEC L'EAU. IL FAUT LES CONSERVER EN TANT QUE DÉCHETS CONTAMINÉS. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PAR UNE MÉTHODE NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ ET L'ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE PETITES QUANTITÉS DE LIQUIDE (< 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES DANS UN RÉCIPIENT ÉTIQUETÉ ET ÉTANCHE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE ÉLIMINATION DU PRODUIT DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PAR UNE MÉTHODE NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE QUANTITÉS IMPORTANTES DE LIQUIDE (> 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES, PAR EXEMPLE D'UN DISPOSITIF D'ASPIRATION MOBILE À UNE CUVE DE COLLECTE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE ÉLIMINATION DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. NE PAS RINCER LES RÉSIDUS POUR LES ÉVACUER AVEC L'EAU. IL FAUT LES CONSERVER EN TANT QUE DÉCHETS CONTAMINÉS. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PAR UNE MÉTHODE NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ ET L'ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE PETITES QUANTITÉS DE LIQUIDE (< 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES DANS UN RÉCIPIENT ÉTIQUETÉ ET ÉTANCHE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE ÉLIMINATION DU PRODUIT DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ ET L'ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....

ÉVITER TOUS CONTACTS AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. EVITER DE RESPIRER LES VAPEURS. UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ. SE LAVÉ À FOND APRÈS MANIPULATION. DES CHARGES ÉLECTROSTATIQUES PEUVENT ÊTRE GÉNÉRÉES LORS DU POMPAGE. UNE DÉCHARGE ÉLECTROSTATIQUE PEUT PROVOQUER UN INCENDIE. S'ASSURER DE LA CONTINUITÉ ÉLECTRIQUE EN METTANT TOUT L'ÉQUIPEMENT À LA MASSE (TERRE). LIMITER LA VITESSE DE CIRCULATION DANS LES CONDUITES DURANT LE POMPAGE POUR ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES (<= 10 M/SEC). ÉVITER LES ÉCLABOUSSURES DURANT LE REMPLISSAGE. NE PAS UTILISER D'AIR COMPRIMÉ POUR LES OPÉRATIONS DE REMPLISSAGE, DE DÉCHARGEMENT OU DE MANUTENTION. ÉTEINDRE LES FLAMMES NUES. NE PAS FUMER. NE PAS MANIPULER NI ENTREPOSER PRÈS DE LA FLAMME NUE, D'UNE SOURCE DE CHALEUR OU D'INFLAMMATION. TEMPÉRATURES DE MANIPULATION: AMBIANTE. ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILÉ, LOIN DE LA CHALEUR ET DES SOURCES D'INFLAMMATION. UTILISER UN SYSTÈME DE VENTILATION À L'ÉPREUVE DES EXPLOSIONS DE FAÇON À PRÉVENIR L'ACCUMULATION DES VAPEURS. PEUT ATTAQUER L'ALUMINUM À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE. TENIR À DISTANCE DES AÉROSOLS, DES SUBSTANCES INFLAMMABLES, DES AGENTS OXYDANTS, DES

D'ENTREPOSAGE.....

SUBSTANCES CORROSIVES. ENTREPOSER À DISTANCE DES MATIÈRES INCOMPATIBLES.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

<p>CONTROLES D'INGENIERIE</p> <p>ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....</p> <p>PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE</p> <p>PROTECTION RESPIRATOIRE</p> <p>MESURES D'HYGIENE</p>	<p>LORSQU'IL FAUT PÉNÉTRER DANS UN ESPACE CLOS (PAR EXEMPLE, UN RÉSERVOIR DE STOCKAGE), OBSERVER LA MARCHÉ À SUIVRE APPROPRIÉE, Y COMPRIS EN CE QUI A TRAIT À LA VENTILATION ET À LA VERIFICATION DE L'AIR DU RESIVOIR. VENTILATION LOCALE RECOMMANDÉE LORSQUE LE SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE EST INSUFFISANT POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DU LIEU DE TRAVAIL SOUS LA LIMITE D'EXPOSITION CONSEILLÉE. EN PRESENCE DE PERSONNEL NON PROTÉGÉ, LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DOIT TOUJOURS ÊTRE MAINTENUE SOUS LA LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ OU SOUS LA CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE. DE L'AIR D'APPOINT DOIT TOUJOURS ÊTRE FOURNI POUR REMPLACER L'AIR REJETÉ (DE FAÇON GÉNÉRALE OU LOCALE). LE APPAREILS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES DOIVENT ÊTRE À L'ÉPREUVE DES EXPLOSIONS. FORTEMENT RECOMMANDÉE À L'INTÉRIEUR DE FAÇON À PRÉVENIR LES ÉMISSIONS FUGITIVES.</p> <p>ÉVITER TOUT CONTACT CUTANÉ EN PORTANT DES CHAUSSURES, DES GANTS ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ADÉQUATS, SÉLECTIONNÉS CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS D'UTILISATION ET AUX RISQUES D'EXPOSITION. LE CHOIX DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE LA DURABILITÉ ET DE LA RÉSISTANCE À LA PERMÉABILITÉ DES MATÉRIAUX.</p> <p>LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES; DE PLUS, PORTER UN ÉLÉMENT FACIAL, S'IL Y A RISQUE D'ÉCLABOUSSURES.</p> <p>UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH EST RECOMMANDE QUAND LA CONCENTRATION DES PARTICULES DANS L'AIR DÉPASSE LES LIMITES D'EXPOSITION. UTILISER UN RESPIRATEUR A CARTOUCHE FILTRANTE PROTÉGÉANT CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH OU UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH. EN CAS DE CONCENTRATIONS ÉLEVÉES DANS L'AIR, UTILISER UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH, SOIT AUTONOME OU A CANALISATION D'AIR FONCTIONNANT EN PRESSION POSITIVE INTERMITTENTE.</p> <p>FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL.</p>
---	--

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<p>ÉTAT PHYSIQUE.....</p> <p>APPARENCE & ODEUR.....</p> <p>LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE</p> <p>DENSITÉ.....</p> <p>TENSION DE VAPEUR (MMHG).....</p> <p>DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....</p> <p>TAUX D'ÉVAPORATION.....</p> <p>POINT D'ÉBULLITION</p> <p>POINT DE CONGÉLATION</p> <p>PH</p> <p>SOLUBILITÉ (% DE W/W)</p> <p>COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU</p>	<p>LIQUIDE</p> <p>COULEUR BLEUE – ODEUR D'ALCOOL</p> <p>N.D.</p> <p>~ 0.981</p> <p>N.D.</p> <p>N.D.</p> <p>N.D.</p> <p>N.D.</p> <p>97°C</p> <p>-6°C</p> <p>8</p> <p>SOLU BLE</p> <p>N.D.</p>
---	--

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<p>STABILITÉ</p> <p>CONDITIONS À ÉVITER</p> <p>INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....</p>	<p>STABLE</p> <p>ÉVITER TOUTE SOURCE D'INFLAMMATION.</p> <p>ACIDES FORTS. PEUT CORRODER LE PLOMB ET L'ALUMINIUM.</p> <p>COMBURANTS PUISSANTS. BASES FORTES.</p>
--	---

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION..... VOIR SECTION 5
 POLYMÉRISATION DANGEREUSE NE SE PRODUIRA PAS

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION VOIR SECTION 3
 POUVOIR IRRITANT VOIR SECTION 2
 SENSIBILISATION AU PRODUIT N.D.
 CANCÉROGÉNICITÉ ALCOOL D'ISOPROPYLE; IARC – GROUPE 3; ACGIH – A4 NON-
 CLASSABLE POUR DES HUMAINS ET DES ANIMAUX.
 EFFETS SUR LA REPRODUCTION..... ALCOOL D'ISOPROPYLE; UNE ÉTUDE SUR L'INHALATION A
 DÉMONTRÉ QUE LE 2-PROPANOL EST FOETOTOXIQUE (IL
 A CAUSÉ UNE RÉDUCTION DU GAIN DE POIDS CHEZ LE FOETUS) EN
 L'ABSENCE DE TOXICITÉ MATERNELLE. D'AUTRES ÉTUDES N'ONT
 DÉMONTRÉ AUCUN EFFET OU DES EFFETS EN PRÉSENCE DE
 TOXICITÉ MATERNELLE.
 TÉRATOGENICITÉ..... ALCOOL D'ISOPROPYLE; IL N'EXISTE AUCUN RENSEIGNEMENT
 RELATIF AUX HUMAINS EN CE QUI A TRAIT À L'ISOPROPANOL.
 CEPENDANT, SELON DES RENSEIGNEMENTS SUR LES ANIMAUX
 MUTAGÉNICITÉ ALCOOL D'ISOPROPYLE; DES RÉSULTATS MUTAGÈNES POSITIFS ET
 NÉGATIFS ONT ÉTÉ OBTENUS POUR LES CELLULES IN VITRO DES
 MAMMIFÈRES ET DES RÉSULTATS NÉGATIFS EN CE QUI A TRAIT AUX
 BACTÉRIES
 PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES N.D.
 TOXICITÉ CHRONIQUE N.D.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE ALCOOL D'ISOPROPYLE; LC50 (PIMEPHALES PROMELAS) 61200 MG/L
 LC50 (PIMEPHALES PROMELAS) 94900 MG/L LC50 (PIMEPHALES
 PROMELAS) 9640 MG/L NON-DISPONIBLE. EC50 (SCENEDESMUS
 SUBSPICATUS) 1000 MG/L
 AUTRE INFORMATION NE PAS LAISSER CE PRODUIT OU L'EAU QUI SERT À COMBATTRE UN
 INCENDIE OÙ CE PRODUIT EST EN CAUSE PÉNÉTRER DANS LES
 ÉGOÜTS, LES LACS, LES COURS D'EAU OU LES CANALISATIONS
 D'EAU DOIT ÊTRE NETTOYÉE ET REMISE À SON ÉTAT ORIGINAL OU À
 LA SATISFACTION DES AUTORITÉS. PEÛT ÊTRE NOCIF POUR LA VIE
 AQUATIQUE.POTABLE. BOUCHER LES ÉGOÜTS ET BLOQUER LES
 FOSSÉS. LA RÉGION POLLUÉE

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX,
 PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE S.O.
 CLASSIFICATION DE TMG NON REGLEMENTE.
 NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT..... S.O.
 GROUPE D'EMBALLAGE..... S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT B2, D2B
 CONFORMITÉ DE CPR..... CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU
 CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613)
 - 744-8896
 DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
 S.O. = SANS OBJET

L